



D.S.D.E.N des Landes
arrondissement de MONT DE MARSAN

S.D.J.E.S
Greffé des Associations
Cité Galliane - 5. Avenue Antoine Dufau - BP 389
40012 MONT-de-MARSAN

05 40 54 73 71

Le numéro
W402009391 est à
appeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION

de l'association n° W402009391

la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Directeur Académique

le récépissé à Monsieur le Président

de déclaration en date du : 22 mars 2023

concernant la constitution d'une association ayant pour titre :

ASSOCIATION DES DESCENDANTS DE LA FAMILLE PASCUAL-ALVAREZ

Le siège social est situé : 234 rue Dalis
40160 Parentis-en-Born

la décision prise le : 04 mars 2023

les pièces fournies :
liste des dirigeants
Procès-verbal
Statuts

à Mont-de-Marsan, le 22 mars 2023

Mr BREVET

Le Directeur académique
des services de l'Éducation Nationale des Landes

Bruno BREVET

La loi du 1er juillet 1901, article 5 - al 5.6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Les modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

La loi du 1er juillet 1901, article 8 - al 1

En cas de non-déclaration, l'association est punie d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.